

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 décembre 2024

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 4 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 13	L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 30.11.2024 <u>Date d'affichage</u> 30.11.2024	PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Éric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Sévérine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Donato MIRAGLIA à Philippe DESCHODT, Sylvie ROUSSELLE à Frédérique FERREIRA, Mélanie DELANNOIS à Régis NOTOT, Audrey VERHAEGHE à Bernadette DEHAENE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n°92/2024/LM/GR

Objet : Octroi de cartes cadeaux au personnel communal

Vu l'avis du comité social territorial de la commune de Marchiennes en date du 27 novembre 2024,
Vu la commission « Finances – Administration Générale » qui s'est réunie le 29 novembre 2024,
Il est proposé d'octroyer au personnel municipal des cartes cadeaux à l'occasion des évènements suivants :

- Fêtes de fin d'année : 150 euros par agent pour le personnel fonctionnaire et 75 euros par agent pour le personnel contractuel
- Cérémonie des vœux du Maire au personnel : 50 euros à tous les agents de la commune en activité ou retraités avant le 1^{er} janvier 2025

L'Assemblée délibérante est donc sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer aux agents municipaux ces cartes cadeaux ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Le Conseil municipal, après discussion, décide de :

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité

Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ